



**Grands principes de la charte**

**de l'accompagnement à la scolarité**

# **L'accompagnement à la scolarité**



# Grands principes de la charte

## de l'accompagnement à la scolarité

### DEFINITION :

> Ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'École, l'**appui** et les **ressources** dont les enfants ont besoin pour réussir à l'École, appui et ressources qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement local ou familial.



# Grands principes de la charte

## de l'accompagnement à la scolarité

### **DEFINITION :**

- > L'accompagnement à la scolarité reconnaît le **rôle central de l'École**
- > **permet aux parents de mieux accompagner la scolarité** de leur enfant.

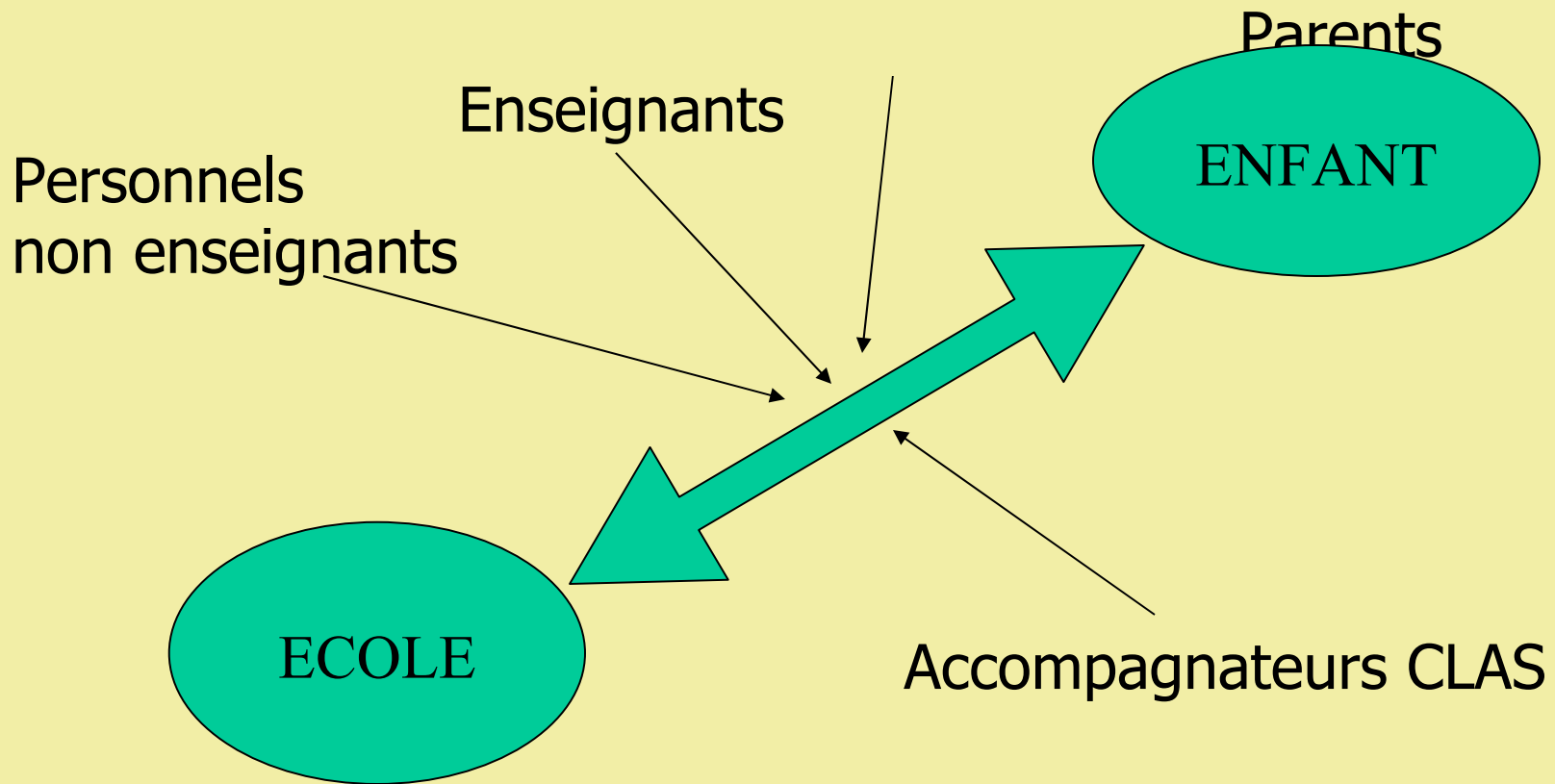
Cet espace et ce temps sont donc **complémentaires à l'école et à la famille** et **en interaction** étroite avec elles.



# Grands principes de la charte

## de l'accompagnement à la scolarité

**Un dispositif centré sur la relation de l'enfant avec sa scolarité**





# Grands principes de la charte

## de l'accompagnement à la scolarité

### **PRINCIPES :**

- le **respect des choix individuels** et **l'égalité des droits de chacun** sans distinction d'origine, de religion ou de sexe,
- le **développement des personnalités**, l'acquisition des savoirs, de savoir-être et de savoir-faire indispensables à la réussite.



# Grands principes de la charte

## de l'accompagnement à la scolarité

### PRINCIPES :

- un caractère **laïque**,
- **le refus de tout prosélytisme**
- tend vers la **gratuité**.



# Grands principes de la charte

## de l'accompagnement à la scolarité

### OBJECTIFS:

> d'aider les jeunes, en utilisant les technologies de l'information et de la communication notamment, à **acquérir des méthodes**, des approches, des relations susceptibles de **faciliter l'accès au savoir**

> **d'élargir les centres d'intérêt** des enfants et adolescents, de promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une **ouverture sur les ressources culturelles**, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement proche



# Grands principes de la charte

## de l'accompagnement à la scolarité

### OBJECTIFS:

- > de **valoriser leurs acquis** afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre les jeunes
- > **d'accompagner les parents** dans le suivi de la scolarité des enfants.



# Grands principes de la charte

## de l'accompagnement à la scolarité

### **LES ACTIONS :**

- > ont lieu en dehors des temps de l'École,
- > sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire.

Ces deux champs d'intervention complémentaires, à vocation éducative, contribuent à l'épanouissement personnel de l'élève et à de meilleures chances de succès à l'École.



# Grands principes de la charte

## de l'accompagnement à la scolarité

### LES ACTIONS :

- > L'accompagnement à la scolarité doit donner la possibilité à l'enfant et l'adolescent de multiplier les occasions d'apprendre à comprendre le monde et à s'y situer.
- > En ce sens, il se distingue des activités de loisirs périscolaires



# Grands principes de la charte

## de l'accompagnement à la scolarité

> Une démarche spécifique où le dialogue, l'attention et la recherche permanente de la valorisation de l'enfant priment sur la répétition d'activités strictement scolaires afin que l'élève puisse réinvestir l'école par ses propres approches.



# Grands principes de la charte

## de l'accompagnement à la scolarité

### LES BÉNÉFICIAIRES :

L'accompagnement à la scolarité est :

- au service de la réussite scolaire de **tous les élèves.**
- en priorité proposé aux enfants ou aux jeunes **défavorisés socialement.**
- avec une attention particulière pour **les non-francophones.**



# Grands principes de la charte

## de l'accompagnement à la scolarité

> L'organisme porteur du **projet CLAS** désigne un **responsable de projet**, (coordonnateur CLAS) garant du respect du cahier des charges et personne ressource à contacter.



# Grands principes de la charte

## de l'accompagnement à la scolarité

### **Le responsable de projet :**

- s'assure de la compétence des personnes chargées de l'accompagnement à la scolarité
- explicite les objectifs et les critères d'intervention
- gère l'encadrement des accompagnateurs en veillant à ce qu'ils soient complémentaires et en organisant les échanges d'expérience et d'outils.



# Grands principes de la charte

## de l'accompagnement à la scolarité

### **Le responsable de projet :**

- favorise les relations entre les accompagnateurs, les familles et les écoles et les établissements (rôle important de médiation)
- assure le suivi et l'évaluation des actions, rend compte des difficultés rencontrées et des points forts du dispositif
- recense les besoins en formation



# Grands principes de la charte

## de l'accompagnement à la scolarité

### **LES RELATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES :**

- > adéquation avec les projets d'école ou d'établissement
- > continuité de l'acte éducatif et la cohérence entre activités scolaires et actions d'accompagnement, (travail en liaison avec enseignants, suivi, évaluation)
- > échanges entre les enseignants, les équipes éducatives, les parents d'élèves et les accompagnateurs



# Grands principes de la charte

## de l'accompagnement à la scolarité

### **LES RELATIONS AVEC LES FAMILLES**

- > renforcer l'implication des parents dans leur rôle éducatif au regard de la scolarité de leurs enfants.
- > Reconnaître les capacités éducatives des parents, en veillant à ce qu'ils soient considérés comme de réels partenaires.



# Grands principes de la charte

## de l'accompagnement à la scolarité

### **LES RELATIONS AVEC LES FAMILLES**

**> un travail personnalisé avec les parents, en fournissant :**

- des informations, des repères,
- des savoirs-faire pour qu'ils assurent le suivi scolaire de leurs enfants,



# Grands principes de la charte

## de l'accompagnement à la scolarité

### LES RELATIONS AVEC LES FAMILLES

**> un travail collectif associant les parents** en développant des actions:

- d'échange, d'information et de formation **entre les parents.**

- d'échanges **entre «école» et «famille»**, et des collaborations qui responsabilisent les parents.



# Grands principes de la charte

## de l'accompagnement à la scolarité

### LES RELATIONS LOCALES

> L'accompagnement à la scolarité devra **être intégré** et pleinement pris en compte dans la mise en place de **tout autre dispositif partenarial** :

les contrats éducatifs locaux (CEL) ou dans le cadre des procédures de la politique de la ville, ainsi que les réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents...



# Grands principes de la charte

## de l'accompagnement à la scolarité

### LE ROLE DE L'ACCOMPAGNATEUR

> de suivre, d'**encourager** et accompagner la progression des enfants et des jeunes

> de proposer des actions et des pratiques fortement **centrées sur l'acquisition de savoirs, savoir-faire, savoir-être**, sans pour autant, dans sa démarche, reproduire «l'école après l'école»



## Grands principes de la charte

### de l'accompagnement à la scolarité

## LE ROLE DE L'ACCOMPAGNATEUR

> de **mettre l'enfant ou le jeune en situation de réfléchir**, d'expérimenter, de s'exprimer afin de lui permettre de confronter et d'enrichir ses représentations

> de **compenser les inégalités sociales** et culturelles des enfants et des jeunes en leur proposant des activités diverses leur permettant **d'élargir leurs connaissances et leurs expériences.**



# Grands principes de la charte

## de l'accompagnement à la scolarité

### LE ROLE DE L'ACCOMPAGNATEUR

- > **d'élaborer un projet construit** qui passe par la découverte, l'expérimentation, la réflexion, puis la mobilisation des savoirs appris
- > de **proposer une palette d'activités**, différenciées, concrètes, organisées, de façon à susciter appétence et plaisir
- > **d'entretenir des relations aisées avec les familles et les responsables scolaires**



# Grands principes de la charte

## de l'accompagnement à la scolarité

### LE ROLE DE L'ACCOMPAGNATEUR

> d'apporter **une aide méthodologique au travail scolaire** :

- sur la préparation du cartable, du matériel,
- sur l'organisation du travail (leçons, devoirs) du jour, de la semaine, sur la révision pour les contrôles, sur la tenue et l'utilisation du cahier de texte, du «cahier du soir»,
- sur l'apprentissage du vocabulaire, sur l'utilisation du dictionnaire, de l'encyclopédie,
- sur la lecture des consignes et des énoncés,
- sur la recherche documentaire, sur la réalisation d'un exposé, d'un résumé, d'une biographie...



# Grands principes de la charte

## de l'accompagnement à la scolarité

**L'efficacité de ces actions** repose sur l'engagement et la mobilisation de **différents partenaires** :

les collectivités territoriales

les autres financeurs (CAF, DDASS, DDJS, FASILD, FIV...)

les parents et les enfants

les enseignants

les accompagnateurs



# Grands principes de la charte

## de l'accompagnement à la scolarité

**Le pilotage du CLAS** est assuré par le **Comité Départemental** et le **Comité Local** d'Accompagnement à la Scolarité :

- En ZEP, l'articulation entre ces deux instances est effectuée par les coordonnateurs ZEP-REP de bassin et les financeurs des projets.
- Hors ZEP, elle l'est par les financeurs et le coordonnateur départemental (pôle pédagogique, Inspection Académique).



# Grands principes de la charte

## de l'accompagnement à la scolarité

**Le Comité départemental** sous la présidence du Préfet ou son représentant est composé de

Préfecture

Education Nationale

Financeurs (CAF, DDASS, DDJS, FASILD, Conseil Général, FIV ...)

Elus concernés (à titre consultatif)



# Grands principes de la charte

## de l'accompagnement à la scolarité

### **Son Rôle :**

- Mise en œuvre des instructions nationales et des orientations départementales
- Mise à jour et diffusion de l'information à l'adresse des porteurs de projet
- Appel à projets, examen des projets et agrément
- Financement des projets agréés
- Suivi, évaluation et contrôle de l'utilisation des crédits, suivi et évaluation des actions
- Proposition d'actions de formation



# Grands principes de la charte

## de l'accompagnement à la scolarité

**Le Comité local** sous la présidence du Maire ou son représentant est composé de :

Elus et fonctionnaires municipaux

Education Nationale

Financeurs (CAF, DDASS, DDJS, FASILD, Conseil Général, FIV ...)

Porteurs de projets

Familles



# Grands principes de la charte

## de l'accompagnement à la scolarité

### **Son Rôle :**

- Diagnostic local et définition des orientations
- Coordination des partenaires et mise en cohérence des actions en liaison avec les projets d'école ou d'établissement
- Examen des dossiers et transmission au Comité Départemental
- Recensement des actions de formation des accompagnateurs
- suivi, évaluation et régulation des actions



# Grands principes de la charte

## de l'accompagnement à la scolarité

Guide  
de l'accompagnement  
à la scolarité  
Fiches pratiques



La charte, le guide et  
autres textes officiels

Téléchargeables sur :

<http://www.cndp.fr/zeprep/soutien/textoffs/guide.pdf>